



488953 - Les causes de la codification de la Sunna

question

Quelles sont les causes de la codification de la Sunna?

résumé de la réponse

La préservation de la Sunna contre l'oubli et la disparition, et la volonté de lui assurer une large diffusion au sein des musulmans Sunna a été à l'origine de la codification de la Sunna.

Le besoin de procéder à cette opération s'est accentué au 2e siècle de l'Hégire, l'époque des premiers successeurs des Compagnons qui ont élargi leur champ d'investigation de leurs prédécesseurs en termes de traditions prophétiques, de avis juridiques consultatifs et de jugements émis par eux-mêmes. Plus tard, on y a ajouté les propos des dits successeurs. C'est alors que les voies de transmission des hadiths commencèrent à s'allonger et à se multiplier. Des thèses et opinions contraires à la Sunna et des mensonges furent leur apparition. Tout cela poussa les imams spécialistes du hadith à faire la critique de leur héritage pour en garder ce qui méritait d'être codifié et écrit dans des ouvrages destinés aux musulmans en général et aux chercheurs en hadith en particulier.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, la codification de la Sunna consiste, au sens général, à ce que le rapporteur documente les traditions qu'il a reçues. Cette action existait déjà du temps du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) Sa cause majeure résidait dans l'ardent désir du traditionniste d'empêcher l'oubli de son recueil de hadith. Cette cause est assez évidente pour ne pas avoir besoin d'être argumenté et étayé par des témoignages. On lui trouve un exemple dans ce hadith cité par al-Boukhari (113) et rapporté par Abou Houryrah : «Aucun des compagnons du Prophète



(Bénédiction et salut soient sur lui) n'a reçu de lui plus de hadith que moi-même. Toutefois, Abdoullah ibn Amer se distinguait de moi en ceci qu'il écrivait ses hadith, contrairement à moi.»

A l'époque des Compagnons et leurs grands successeurs, apparut un nombre de chercheurs qui écrivaient les traditions qu'ils apprenaient même s'ils ne nourrissaient pas l'ambition de codifier la Sunna au sens strict qui renvoie à l'élaboration de recueils à l'instar de ce qui avait été fait des versets du Coran réunis dans un livre édité. En outre, il a été rapporté des propos qui ne favorisaient pas le rassemblement de la Sunna dans un ouvrage.

Cette tendance découle de deux causes. La première réside dans la volonté de prioriser le saint Coran de manière à éviter qu'on l'abandonne ou écrive quelque chose qui pourrait être confondu avec lui ou s'y mélanger. La deuxième cause est que Sunna désignait exclusivement à l'époque les propos et actes du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) qui expliquent le Coran. La chaîne de transmission de cet héritage était alors si courte que les Arabes la mémorisaient aisément. Ils tenaient se doter d'une forte mémoire en s'exerçant à la mémorisation.

A l'époque on savait que la Sunna n'était pas comme le Coran dont la prononciation et la récitation des termes sont érigées en acte d'adoration. Pour la Sunna, on ne vise que l'application de son contenu. Ce qui ne nécessite pas que chaque compagnon connaisse toute la Sunna y compris les termes dans lesquels elle est conçue. Bien au contraire, il suffisait que chacun en fût versé et que les uns interrogeassent les autres en cas de besoin.

Cheikh Abourrahman al-Maalami (Puisse Allah le Très-haut lui accorde Sa miséricorde) a dit : « Ce qui intéresse la Charia dans la Sunna ce sont ses sens. Elle se différencie du Coran aussi bien dans ses mots que dans ses significations parce qu'il est la parole d'Allah dans ces deux aspects (forme et fond). Il y est inimitable. Sa récitation sans aucune modification est un acte cultuel. Quant à la Sunna on (nous) en a allégé la responsabilité en la limitant à sa transmission par les Compagnons qui en possédaient la connaissance. » Extrait d'*al-Anwaar al-Kashifah*, collection Legs d'al-Maalami (12/43)

Du temps des grands successeurs des Compagnons, un groupe d'entre eux, transmettait les



hadith et en cherchait ce dont il avait besoin dans leur pratique religieuse. Ce qui pouvait se faire sans qu'on se livre à des recherches poussées.

Cheikh Abourrahman al-Maalami (Puisse Allah le Très-haut lui accorde Sa miséricorde) a dit : «Il a été rapporté qu'Omar avait interdit l'excès dans la narration des hadiths. Cela peut avoir deux explications. La première réside dans le désir de limiter la narration des hadith au besoin. La seconde spécifiée par lui était d'éviter d'occuper les gens par l'apprentissage de hadiths non nécessaires au point de négliger le Coran. On rapporte d'Omar : «Ne rapportez du Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) que ce qui peut être mis en pratique. » La pratique dont il parle englobe les actes cultuels, les transactions, et les mœurs.» Extrait de *al-Anwaar al-Kashifah* (12/61)

Vu sous cet angle, il était aisé d'apprendre de la Sunna ce dont on avait un besoin pressant et qui ne nécessitait pas la lecture d'un livre ou ouvrage général. »

Al-Khatib al-Baghdadi (Puisse Allah le Très-haut lui accorder Sa miséricorde) a dit : «Les pionniers qui réprouvaient l'écriture de la Sunna voulaient empêcher l'assimilation du livre d'Allah le Très-haut à un autre texte ou son remplacement par une autre préoccupation. Ils s'opposaient à l'usage des livres anciens car on ne sait pas ce qui en est authentique et ce qui en est apocryphe. Le Coran s'y est substitué et les a prédominés. L'interdiction d'écrire le savoir au début de l'islam était due à la rareté à l'époque des jurisconsultes aptes à distinguer la Révélation du reste. La plupart des bédouins ne maîtrisaient pas la religion et n'étaient pas en contact avec les ulémas confirmés. D'où la crainte de la confusion entre la Parole du Clément et d'autres écrits.

L'ordre était donné aux gens de mémoriser la Sunna parce que sa chaîne de transmission était courte, la source n'étant pas loin. Il était interdit en même temps de compter sur l'écriture car elle risquait de donner naissance à des écrits confus quasiment impossibles à mémoriser. En l'absence d'écrits, la mémorisation habituelle des traditions orales, prévale fortement. » Extrait de *Taqyid al-Ilm*, p.57.

Ibn Abdoul Barr (Puisse Allah le Très-haut lui accorder Sa miséricorde) a dit : «Ceux qui réprouvent



l'écriture du savoir en donnant deux explications. La première est d'éviter d'opposer un autre texte au Coran. La seconde est d'empêcher que le scribe s'appuie sur l'écrit et ne le mémorise pas. Ce qui détourne de la mémorisation.» Extrait de *Djame bayaan al-ilm wa fadhlihi* (1/292).

Deuxièmement, le besoin de codifier la Sunna dans des ouvrages et de nombreux autres écrits se manifesta plus tard, notamment au cours du 2^e siècle de l'Hégire parce que le contexte avait évolué et les traditions orales étaient abondantes. Les successeurs des Compagnons s'étant rendu compte que leurs prédécesseurs disparaissaient successivement, ils se sont empressés à collecter , à rassembler et conserver les traditions prophétiques qu'ils avaient trouvées.

A ce propos , al-Boukhari a rapporté qu'Omar ibn Abdoul Aziz (m.99 H) a adressé à Abou Baker ibn Hazem ce message : « Recherche les hadiths du Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) et écris-les car je crains que la disparition des savants n'entraîne celle du savoir qu'ils portent.»

Cheikh Abdourrahman al-Maalami (Puisse Allah le Très-haut lui accorder Sa miséricorde) a dit: «Il est avéré que certains grands Compagnons pensaient que les hadith devaient être transmis selon les besoins et que leur diffusion en l'absence d'un besoin pouvait entraîner une erreur fatale. Ce qui est le contraire d'une transmission correspondant à un besoin. Cet acte nécessaire a le mérite de procurer à son auteur la protection contre l'erreur ou son pardon une fois commise.

Voilà pourquoi on a reçu tous les hadiths d'eux puisqu'aucun d'entre eux ne refusait de transmettre un hadith recherché.

Un autre groupe de Compagnons transmettait des hadith sans tenir compte de l'existence d'un besoin ponctuel car ils croyaient que la transmission du savoir était en soi d'autant plus désirable que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) avait dit : «Transmettez mes hadiths sans aucun sentiment de gêne. » Ceci est un argument entre autres en faveur de la diffusion du savoir religieux, notamment la Sunna. Les deux groupes ont certes raison. Cependant, l'avis du deuxième l'emportait quand les Compagnons commençaient à disparaître. » Extrait d'*al-Anwaar al-Kachifah* (12/61)



Au temps de la prophétie, on n'avait pas besoin de rassembler le Coran dans un seul livre mais quand les Compagnons commençaient à disparaître, on a éprouvé le besoin d'éditer le Coran.

D'après Oubayd ibn as-Sibaaq, Zeyd ibn Thabit (P.A.a) a dit : «Abou Bakre m'a envoyé quelqu'un après le massacre des gens de Yamamah pour me dire : Omar est venu me dire que des lecteurs du Coran sont massacrés à Yamamah. Et je crains que d'autres lecteurs ne subissent le même sort en d'autres endroits et qu'une bonne partie du Coran ne soit perdu. Je pense que tu devrais compiler les versets du Coran... » (Rapporté par al-Boukhari,4986)

Le volume des traditions a augmenté parce que la Sunna était étendue aux avis juridiques consultatifs et sentences prononcées par les Compagnons et leurs successeurs.

Abdourrazzaq a rapporté dans *al-Mousannaf* (11/258) d'après Muammar que Salih ibn Kayssan a dit : «Etudiants, Ibn Chihab et moi-même étions mis d'accord à écrire les textes relevant de la Sunna. Et nous avons écrit tout ce que nous avons entendu du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). Ensuite, nous avons écrit ce qui nous a été rapporté de ses compagnons. Mais j'ai dit : ça ne fait pas parti de la Sunna. Lui a dit : si, il en fait partie. Dès lors, il a écrit et moi je me suis abstenu de le faire. Aussi a -t-il réussi là où j'ai échoué.

Plus tard, les chaînes ne cessaient de s'allonger et de se multiplier en raison du grand nombre des rapporteurs.

A tout cela s'est ajouté la propagation d'un ensemble de thèses défendues par des innovateurs à côté de l'élargissement du champs de l'opinion personnelle et de l'apparition de mensonges dans les versions rapportées. Ces facteurs ont poussé les plus éminents conservateurs de la Sunna, notamment les hadith à rassembler leur recueils dans des ouvrages spécialisés pour en assurer la diffusion.

Al-Khatib al-Baghdadi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : «Après une période de réprobation, les gens se sont adonnés l'écriture de livres scientifiques car les traditions étaient répandues et leurs chaînes de transmission s'étaient allongées et les noms et surnoms et affiliations claniques multipliés. Les expressions et termes avaient changé de sorte à rendre la



mémorisation du legs impossible. » Extrait de *Taqyid al-ilm*,p.64.

Al-Hafedz Ibn Hadjar (Puisse Allah le Très-haut lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Sache (puisse Allah vous instruire ainsi que nous-mêmes) que le leg scientifique du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) n'était pas codifié ni classé ni réuni dans un ouvrage. Cela a deux explications. La première est qu'au début on le leur avait interdit, selon un hadith rapporté par Mouslim, de peur que la Sunna soit confondue avec le saint Coran. La seconde est que les intéressés possédaient une grande capacité de mémorisation et la plupart d'entre eux ne savait pas écrire.

La codification du legs scientifique et l'écriture des informations ont commencé vers la fin de l'époque des Successeurs. Les ulémas s'installaient dans les grandes villes et les inventions religieuses promues par des Kharidjites (groupes rebelles), des Chiites rafidhites (duodécimains) et des négateurs de la Prédestination. Le premier à entreprendre cette tâche est Ar-Rabie ibn Soubayh et Said ibn Abi Ourobah. » Extrait de *Hady as-Sari*,p.6.

Voilà ce qui se rapporte à la cause générale. Il s'y ajoute des causes particulières. Chaque auteur a un motif spécial qui détermine sa méthodologie comme il est largement constaté à propos de la cause de la rédaction de l'ouvrage d'al-Boukhari, intitulé *al-Djame as-Sahih*.

Al-Hafedz Ibn Hadjar (Puisse Allah le Très-haut lui accorder Sa miséricorde) a dit: «Abou Muhammad ibn Ismael al-Boukhari a dit : nous étions chez Isaac ibn Rahoye lorsqu'il a dit : si vous pouviez rédiger un abrégé des éléments authentiques de la Sunna du Messenger d'Allah (Puisse Allah le Très-haut lui accorder Sa miséricorde)?-Ces propos m'ont si profondément touché que je me suis mis à l'élaboration de *al-Djame as-Sahih*. » Extrait de *Hady as-Saari*,p.7.

Abou Moussa al-Madini a rapporté à propos de *Khassaisi Moussnad* de l'imam Ahmad,p.14: «Abdoullah ibn Ahmad ibn Hanbal dit : j'ai dit à mon père : pourquoi tu réproves l'écriture des hadiths alors que tu as élaboré *al-Moussnad*?-«Je veux que cet ouvrage serve de référence à tous ceux que des divergences opposent à propos de la Sunna du Messenger d'Allah (Puisse Allah le Très-haut lui accorder Sa miséricorde)

Allah le sait mieux.